

# Domaine d'Hippios

## Convention de formation professionnelle



**Titre de la formation :**  
**Date de la formation :**  
**Lieu de la formation :**

### DOMAINE D'HIPPIOS

Centre de rééducation et Organisme de formation  
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 01 01772 01 auprès du préfet de la  
région Auvergne-Rhône-Alpes

RCS Bourg-en-Bresse SIRET 81950091900017

SARL au capital social de 2500 euros

### STAGIAIRE

#### Domaine d'Hippios

**Sophie Olivetti-Ciry**  
1537 route de  
Francheleins  
01090 Montceaux

**Tél : 06 42 71 86 21**

[sophiecirry@hotmail.fr](mailto:sophiecirry@hotmail.fr)

**N° organisme :**

84 01 01772 01

Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Adresse professionnelle .....

Téléphone

Mobile

Adresse Email ..... @.....

Statut :

- Étudiant
- Salarié pris en charge par l'employeur
- Libéral
- Autre (à préciser .....

Règlement :

- Chèque
- Virement

### EMPLOYEUR

(si salarié pris en charge par l'employeur)

Établissement .....

.....

Téléphone .....

Adresse Email .....

Responsable .....

Règlement

- Chèque
- Virement

**ATTENTION** votre inscription ne sera effective qu'après réception de votre convention signée qu'il  
conviendra de renvoyer par courrier : Domaine d'Hippios – Sophie Olivetti-Ciry – 1537 route de  
Francheleins – 01090 Montceaux – France.

Ou par mail à [sophiecirry@hotmail.fr](mailto:sophiecirry@hotmail.fr)

## INSCRIPTIONS

### ► Pour les libéraux

Vous joindrez à cette convention (complétée et signée) le règlement (en un ou plusieurs chèques) à l'ordre du Domaine d'Hippios.

A l'issue de la formation, vous vous verrez remettre la facture acquittée ainsi que votre attestation de présence.

Prise en charge partielle des stages FIF-PL (Orthophonistes)

<http://www.fifpl.fr>

104 rue Miromesnil

75384 Paris cedex 08

Pour les autres professions de santé, vous renseigner auprès de votre fond d'assurance formation.

Pour rappel, la formation professionnelle vous donne droit à un crédit d'impôts (déclaration n° 2079)

### ► Pour les salarié(e)s pris en charge par l'employeur

La convention devra être établie et signée par votre employeur en double exemplaire.

Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois précédent la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation par le formateur.

### ► Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent les honoraires de la formatrice, la location de la salle, la location des équadés et de leur matériel, les notes de cours.

Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

## INTERRUPTION DE STAGE

→ Une fois l'inscription reçue par l'organisme de formation, seul un certificat médical envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception permettra l'annulation de l'inscription (déduit d'une somme forfaitaire de 50€ pour frais de dossier)

→ Sans certificat médical, une annulation intervenant :

- au plus tard un mois avant la date de début de stage donnera lieu à la restitution de la moitié du tarif d'inscription.

- dans un délai inférieur à un mois avant le début du stage ne donnera lieu à aucun remboursement. →

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants s'avère insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires se verront rembourser l'intégralité de leurs frais d'inscription.

→ Aucun désistement ne sera accepté au cours du stage.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Bourg-En-Bresse sera seul compétent pour régler le litige.

	<b>Tampon et signature du stagiaire</b>	<b>Tampon et signature du responsable de l'établissement (pour les salariés)</b>	<b><i>Domaine d'Hippios Sophie Olivetti-Ciry</i></b>
Lieu :			
Date :			